

LIGUE D'ILE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Samedi 03 février 2024

Le trois février de l'année deux mille vingt-quatre à neuf heures quinze minutes, les représentants des clubs de la Ligue d'Ile de France de Course d'Orientation se sont réunis en assemblée générale au CREPS de Châtenay-Malabry, 1 rue du Docteur Le Savoureux, 92290 Châtenay-Malabry, sur convocation du comité directeur effectuée par courrier électronique conformément à l'article n° 7-2, alinéa 1 des statuts.

Sont présents, les représentants des clubs : 7509 Michel HUET ; 7512 Stéphane DRUZETIC, Edouard SALATHE, Anthony CLERTON et Marc AMMERICH ; 7707 Eloïse LOUVET et Gilbert MARTIN ; 7715 André HERMET ; 7716 Philippe PERSE, Sandra OLIVIER et José RORA ; 7720 Nathalie MARIN ; 7807 Jeanette JANSSON, Thierry VERMEERSCH, Christophe RAUTURIER et Paul CHINCHOLE ; 9105 Thierry BESTEL, Arnault BESTEL et Jean-Claude CLAVAL ; 9109 Hugo JAEGLER et Nicolas CONSTANT ; 9211 Sandrine DEMARQUAY ; 9404 Hervé QUINQUENEL ; 9502 Matthieu RODIER ; 9510 Yann LAHELLEC.

Clubs non représentés : 7701 ; 7709 ; 7719 ; 7723 ; 7724 ; 7808 ; 7811 ; 9110 ; 9209 ; 9508,

Sont présents, membres du comité directeur de la LIFCO, en plus des personnes représentants leurs clubs : Dominique BRET ; Etienne PHILIPPOT ; Sandrine TAISSON.

Sont présents : Jean Philippe STEFANINI Président de la FFCO ; Cyril TALVAS, Carlos GIL-SILVEIRA.

Dominique BRET préside la séance en sa qualité de présidente de la LIFCO.

Etienne PHILIPPOT, secrétaire de la LIFCO, assure le secrétariat.

La présidente constate que plus d'un tiers des représentants, détenant au moins la moitié des voix, sont présents et que, conformément à l'article n° 7-2 alinéa 2, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

La présidente précise que tous les documents ont été remis. L'assemblée lui en donne acte.

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décompte des voix et des représentants présents ; Désignation d'un rapporteur de séance
- Mot de bienvenue de la présidente et présentation des invités
- Approbation du compte rendu de l'AG du 11 février 2023
- Rapport moral de la présidente
- Rapport des commissions
- Rapport financier de la trésorière et des vérificateurs aux comptes
- Budget prévisionnel 2024
- Election sur le poste vacant au comité directeur
- Désignation des représentants LIFCO (3) à l'AG FFCO
- Désignation des vérificateurs aux comptes (2 minimum)
- Questions posées par les clubs
- Mot des représentants du CROS IDF, de la FFCO
- Remise de récompenses

Lecture est donnée du rapport moral par la présidente. Vient ensuite la présentation des comptes rendus des différentes commissions « cartographie », « communication », « formation », « jeunes », « pratiques sportives ». Lecture est réalisée du bilan financier, du rapport des vérificateurs aux comptes et du budget prévisionnel 2024 par la trésorière. Ensuite, l'AG est amenée à élire pour le poste vacant puis à se prononcer sur la désignation des représentants de la LIFCO à l'Assemblée Générale de la FFCO et des vérificateurs aux comptes. Y succèdent les réponses apportées aux questions des clubs. En conclusion, se déroulent les prises de parole du président de la FFCO et la remise des récompenses aux athlètes méritants.

Au cours des différentes lectures, la parole est donnée aux membres présents et un débat s'instaure.

Plus personne ne demandant la parole, à l'issue de chaque débat, la présidente déclare la discussion close et met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.



LIGUE D'ILE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION

Première résolution

L'assemblée générale valide le compte-rendu de l'AG du 11 février 2023 ainsi que le procès-verbal. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport moral, l'approuve. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier approuve celui-ci. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications concernant le budget prévisionnel 2024 l'approuve. Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale élit, à l'unanimité, sur le poste vacant, André HERMET, seul candidat.

Sixième résolution

L'assemblée générale élit comme représentants titulaires de la LIFCO à l'Assemblée Générale de la FFCO : Stéphane DRUZETIC, Thierry VERMEERSCH et André HERMET et comme suppléants : Jeanette JANSSON, Sandrine TAISSON et Michel HUET. La liste est approuvée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale désigne comme vérificateurs aux comptes Julien GARDEUR et Pascale MARTIN. Ces personnes sont élues à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

De tout ce qui est ci-dessus, il a été dressé procès-verbal par la présidente.

Fait à Paris, le 06 février 2023

Le rapporteur de séance

La Présidente de la LIFCO



Etienne PHILIPPOT



Dominique BRET

